

Province de Québec  
**Municipalité de Barnston-Ouest**

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2021, à 19h00, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081, chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Madame Lucie Michaud	Monsieur Ziv Przytyk
Madame Virginie Ashby	Monsieur Normand Vigneau
Madame Julie Grenier	Madame Cynthia Ferland

*Formant quorum sous la Présidence de monsieur Johnny Pizar, maire.*

*Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.*

---

*Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit :*

**1. Ouverture de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2021**

Monsieur le maire Johnny Pizar souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h00.

21 11 130

**2. Adoption de l'ordre du jour du 1<sup>er</sup> novembre 2021**

**Il est proposé par la conseillère Lucie Michaud,  
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que l'ordre du jour du 1<sup>er</sup> novembre 2021, soit adopté tel que présenté.

1. **Ouverture**  
Mot de bienvenue du maire
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021**
4. **Première période de questions**
5. **Suivi de la dernière assemblée**
6. **Correspondance**
  - 6.1. **Invitation**
    - 6.1.1. CAB – Lancement de la campagne des paniers de Noël
7. **Affaires courantes municipales**
  - 7.1. **Dossiers municipaux**
    - 7.1.1. Calendrier des séances du conseil 2022
    - 7.1.2. PPA-CE – Reddition de comptes
    - 7.1.3. TECQ – Reddition de comptes intérimaire
    - 7.1.4. RIGDSC – représentant municipal
    - 7.1.5. Régie incendie Memphrémagog Est – représentant municipal
    - 7.1.6. Club de motoneige Trois-Villages Inc.
  - 7.2. **Offres de services professionnels 2022**
    - 7.2.1. Gestion des documents et des archives 2022
    - 7.2.2. Service d'inspection municipale en bâtiment et environnement
    - 7.2.3. Entretien du sentier Peter-Kilburn 2022
8. **Rapport du Maire et des conseillers**
  - 8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire
  - 8.2. Rapport des conseillers
  - 8.3. Comités 2021-2025 – Nomination
  - 8.4. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
  - 8.5. Dépôt des formulaires DGE-1038

- 9. Rapports administratifs**
  - 9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et voirie
  - 9.2. Rapport de l'inspectrice en bâtiment et environnement
  - 9.3. Rapport de la directrice générale secrétaire-trésorière
- 10. Trésorerie**
  - 10.1. Approbation des listes : comptes à payer et dépenses incompressibles
  - 10.2. Contrat de travail de la Directrice générale Secrétaire-trésorière
  - 10.3. Rémunération de la secrétaire-trésorière adjointe et de l'inspecteur municipal
- 11. Divers**
- 12. Deuxième période de questions**
- 13. Levée de la séance ordinaire**

**Adoptée à l'unanimité**

21 11 131

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021**

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**4. Première période de questions**

**6.1.1. CAB – Lancement de la campagne des paniers de Noël**

La directrice générale secrétaire-trésorière dépose l'invitation du Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook aux membres du conseil.

21 11 132

**7.1.1. Calendrier des séances du conseil 2022**

**ATTENDU** que le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure, à savoir :

<b>CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2022</b>	
<b>JANVIER</b>	Lundi le 3 janvier 2022 à 19h00
<b>FÉVRIER</b>	Lundi le 7 février 2022 à 19h00
<b>MARS</b>	Lundi le 7 mars 2022 à 19h00
<b>AVRIL</b>	Lundi le 4 avril 2022 à 19h00
<b>MAI</b>	Lundi le 2 mai 2022 à 19h00
<b>JUIN</b>	Lundi le 6 juin 2022 à 19h00
<b>JUILLET</b>	Lundi le 4 juillet 2022 à 19h00
<b>AOÛT</b>	Lundi le 1 <sup>er</sup> août 2022 à 19h00
<b>SEPTEMBRE</b>	Mardi le 6 septembre 2022 à 19h00
<b>OCTOBRE</b>	Lundi le 3 octobre 2022 à 19h00

<b>NOVEMBRE</b>	Lundi le 7 novembre 2022 à 19h00
<b>DÉCEMBRE</b>	Lundi le 5 décembre 2022 à 19h00

**ATTENDU** que lesdites séances ordinaires ont lieu au Centre Communautaire situé au 2081, chemin de Way's Mills à Barnston-Ouest ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le conseil municipal, par cette résolution, approuve ledit calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022.

**Adoptée à l'unanimité**

21 11 133

**7.1.2. PPA-CE – Reddition de comptes**

**ATTENDU** que la Municipalité de Barnston-Ouest a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

**ATTENDU** que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL ;

**ATTENDU** que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

**ATTENDU** que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

**ATTENDU** que le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli ;

**ATTENDU** que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

**ATTENDU** que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

**ATTENDU** que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

**ATTENDU** que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest approuve les dépenses d'un montant de 56 514.68\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec et reconnaît qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée.

**Adoptée à l'unanimité**

**7.1.3. TECQ – Reddition de comptes intérimaire**

**ATTENDU** que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

**ATTENDU** que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,  
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**Adoptée à l'unanimité**

**7.1.4. RIGDSC – représentant municipal**

**CONSIDÉRANT** que le conseil doit désigner, un élu qui agira à titre de représentant municipal au sein de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

De désigner le maire Johnny Pizar, représentant de la Municipalité de Barnston-Ouest à la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook ;

De désigner également la conseillère Virginie Ashby à titre de substitut de la Municipalité de Barnston-Ouest à la Régie intermunicipale de gestion des

déchets solides de la région de Coaticook ;

De transmettre copie de la présente résolution à la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook pour l'en informer.

**Adoptée à l'unanimité**

**21 11 136**

**7.1.5. Régie incendie Memphrémagog Est – représentant municipal**

**CONSIDÉRANT** que le conseil doit désigner, un élu qui agira à titre de représentant municipal au sein de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,  
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

De désigner le maire Johnny Pizar, représentant de la Municipalité de Barnston-Ouest à la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est;

De désigner également la conseillère Lucie Michaud à titre de substitut de la Municipalité de Barnston-Ouest à la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est ;

De transmettre copie de la présente résolution à la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est pour l'en informer.

**Adoptée à l'unanimité**

**21 11 137**

**7.1.6. Club de Motoneige Trois-Villages Inc.**

**ATTENDU** que Le Club de Motoneiges Trois-Villages Inc. a déposé une demande concernant la signalisation des sentiers de motoneiges à la Municipalité, en date du 28 octobre 2021 ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,  
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que le conseil municipal informe Le Club de Motoneiges Trois-Villages Inc. qu'elle s'assurera d'installer et de maintenir la signalisation nécessaire aux traverses du sentier de motoneiges sur les chemins Haskell et Boundary.

**Adoptée à l'unanimité**

**21 11 138**

**7.2.1. Gestion des documents et des archives 2022**

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu une offre de service pour la gestion des documents et des archives 2022 de la part de HB archivistes, s.e.n.c. ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,  
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que le conseil municipal accepte l'offre de service pour la gestion des documents et des archives 2022 de HB archivistes, s.e.n.c. pour un montant forfaitaire de 1 181.37\$ (4 jours) ou 60\$ de l'heure plus les taxes applicables.

De transmettre copie de la présente résolution à HB archivistes s.e.n.c. pour l'en informer.

**Adoptée à l'unanimité**

21 11 139

### **7.2.2. Service d'inspection municipale en bâtiment et environnement**

**ATTENDU** que la Municipalité a demandé une offre de service à Urbatek pour le service d'inspection municipale en bâtiment et environnement pour l'année 2022 ;

**ATTENDU** le dépôt de l'offre de service d'Urbatek le 28 octobre 2021 ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,  
Appuyé par la conseillère Lucie Michaud et il est résolu ;**

Que le conseil municipal accepte l'offre d'Urbatek telle que présentée.

De transmettre copie de la présente résolution à Urbatek pour l'en informer.

**Adoptée à l'unanimité**

21 11 140

### **7.2.3. Entretien du sentier Peter-Kilburn**

**ATTENDU** que la Municipalité a demandé une offre de service à Aménagement sentiers verts pour l'entretien du sentier Peter-Kilburn pour la saison 2022 ;

**ATTENDU** le dépôt de l'offre de service d'Aménagement sentiers verts le 29 octobre 2021 ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le conseil municipal accepte l'offre d'Aménagement sentiers verts telle que présentée.

De transmettre copie de la présente résolution à Aménagement sentiers verts pour l'en informer.

**Adoptée à l'unanimité**

### **8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire**

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

### **8.2. Rapport des conseillers**

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

21 11 141

### **8.3. Comités 2021-2025 – Nomination**

**ATTENDU** que des élections générales ont eu lieu et qu'il est nécessaire de revoir l'ensemble des comités ainsi que leur composition ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par la conseillère Lucie Michaud et il est résolu ;**

D'abolir le Comité Communication afin de l'intégrer au Comité Famille Aînés et Loisirs ;

De créer, lorsque nécessaire, des comités ad hoc afin d'étudier, analyser un problème ou de développer un ou des projets spécifiques ;

De nommer les élus aux comités suivants :

Comité consultatif en urbanisme :

- Ziv Przytyk
- Normand Vigneau

Comité Famille Aînés et Loisirs

- Ziv Przytyk
- Julie Grenier
- Cynthia Ferland

Comité Forêt

- Virginie Ashby
- Normand Vigneau

Comité Sécurité civile

- Virginie Ashby
- Normand Vigneau

Comité Voirie

- Lucie Michaud
- Virginie Ashby

**Adoptée à l'unanimité**

#### **8.4. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires**

La directrice générale dépose officiellement lesdites déclarations en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* L.R.Q., c. E-2.2), soumises par les élus suivants : Johnny Pizar, Lucie Michaud, Ziv Przytyk, Virginie Ashby, Normand Vigneau, Julie Grenier et Cynthia Ferland.

#### **8.5. Dépôt des formulaires DGE-1038**

La directrice générale dépose officiellement les formulaires DGE-1038 en vertu de l'Article 513.1 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, soumises par les élus suivants : Johnny Pizar, Lucie Michaud, Ziv Przytyk, Virginie Ashby, Normand Vigneau, Julie Grenier et Cynthia Ferland. Les copies originales de ces formulaires seront transmises au Directeur général des élections du Québec, tel que requis.

#### **9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie**

Dépôt des rapports des mois de septembre et octobre 2021.

#### **9.2. Rapport de l'inspectrice municipale en bâtiment et environnement**

Dépôt du rapport mensuel.

#### **9.3. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière**

Dépôt du rapport mensuel.

21 11 142

### **10.1. Approbation des listes : comptes à payer et dépenses incompressibles**

**ATTENDU** que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 4 octobre 2021 – 21-10-128	192 649.99\$
B) Dépenses incompressibles – octobre 2021	15 507.73\$
C) Salaires octobre - 2021	8 512.15\$
D) Comptes à payer au 1 <sup>er</sup> novembre 2021	70 262.62\$

**ATTENDU** que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D ;

**À CES CAUSES,**

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,**

**Appuyé par la conseillère Lucie Michaud et il est résolu ;**

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 94 282.50\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

**Adoptée à l'unanimité**

21 11 143

### **10.2. Contrat de travail de la Directrice générale Secrétaire-trésorière**

**ATTENDU** que les membres du conseil ont pris connaissance de la proposition de renouvellement du contrat de travail de la directrice générale secrétaire-trésorière ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,**

**Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que le contrat de travail de la directrice générale secrétaire-trésorière soit renouvelé selon les dispositions de l'entente contractuelle telle que présentée.

Que monsieur Johnny Pizar, maire, est autorisé à signer le renouvellement de l'entente contractuelle avec la directrice générale secrétaire-trésorière au nom de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

21 11 144

### **10.3. Rémunération de la secrétaire-trésorière adjointe et de l'inspecteur municipal 2022**

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,**

**Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que les membres du conseil approuvent l'augmentation de salaire de 1.24\$ de l'heure de la secrétaire-trésorière adjointe.

Que les membres du conseil approuvent l'augmentation de salaire de 0.85\$ de l'heure de l'inspecteur municipal en voirie.

Que l'augmentation de salaire de la secrétaire-trésorière adjointe et de l'inspecteur municipal en voirie entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Adoptée à l'unanimité**

**12. Deuxième période de questions**

21 11 145

**13. Levée de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2021**

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,  
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 19h28.

**Adoptée à l'unanimité**

« En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*. »

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
DIRECTRICE GENERALE  
SECRETARE-TRESORIERE